

REGIONALE D'ELEVAGE

Saint Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi

AUCH (32)

Parc d'Endoumingue, Avenue Jean Jaures

32000 Auch

SAMEDI 4 MAI 2019

Juges pressentis

Sylvie Desserne - Christian Tessier

Programme :

Tan de 9h à 10h

Début des jugements à 10h30

Pause de 13h à 14h

Ring d'honneur à 15h30

N'oubliez pas de vous munir :

- du certificat de vaccination antirabique

- du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN

- de la carte de tatouage

Concours jeunes présentateurs

Buvette et restauration sur le site

Dimanche 5 Mai :

Spéciale de race lors du CACIB de Auch.



Afin de faciliter votre hébergement, voici une liste d'hôtels acceptant les chiens, proches de l'exposition :

Hôtel Ibis
Avenue Jean Jaurès
32000 Auch

Hôtel Campanile
51 Chemin Nareoux
32000 Auch

Camping, Gîte, Chalets
Domaine le Castagné
910 Chemin de Nareoux
Route de Toulouse 32000 Auch.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant (Propriété du chien certifiée par la carte d'identification). Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;
Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les

rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.
Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

**Clôture des engagements :
20 AVRIL 2019
(date de réception)**

DEMANDE D'ENGAGEMENT RÉGIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET - AIDI

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :
CEDIA - Régionale CFSBDT Auch - 31230 COUEILLES
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre de **C.F.S.B.D.T.**,
ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique
Renseignements : Jean-Louis Trione ☎ 06 74 83 65 27 - jeanlouistrione@yahoo.fr

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : Mâle Femelle Poil long Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

LOF : _____ **Tatouage :** _____ **Né le :** _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ **n° Adhérent : 2019/** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Mail :** _____

Classe d'engagement : Baby 4/6 mois Puppy 6/9 mois Jeune 9/18 mois
 Intermédiaire 15/24 mois Ouverte Champion Vétéran à partir de 8 ans
 TAN à partir de 15 mois Confirmation Confirmation à titre initial

Le CFSBDT organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions SCC

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.
les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

**Les chiens sans origine connue doivent être engagés
en classe ouverte et TAN obligatoire.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire

Participation aux frais	Non adhérents	Adhérents CFSBDT	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	47 €	35 €	
2 ^e chien	39 €	27 €	
Pour chacun des suivants	29 €	17 €	
Baby, Puppy	26 €	14 €	
Vétéran	12 €	6 €	
TAN à partir de 15 mois	32 €	16 €	
Total des engagements			

Aucun engagement ne sera remboursé

Les engagements en classe :
lots de reproducteurs, lots d'affixe, paires et couples : 10 €
(gratuits pour les adhérents du CFSBDT). Inscription sur place.

Pour l'engagement en classes Paires et Couples la présentation de la carte d'identification sera exigée lors de votre inscription sur place.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 45 €
34 € pour les adhérents du club.

Engagements internet : www.cedia.fr

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 20 AVRIL 2019